

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 16 décembre 2025
Délibération n° 2025-65

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres

En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
08/12/2025

Pour : 35

Publiée le :

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Virginie BUISSON, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Véronique ALIX, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Isabelle LEPERS, Erik VILLEGER

Excusés représentés : Sylvie DA PAIXAO pouvoir à Marianne DURANTON, Boubou SOW pouvoir à Didier CHARNET, Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Florence LEBouc, Thibault MANCHON pouvoir à Elisabeth ROLANDO, Julien FENES pouvoir à Augustin DUMAS, Yannick LEMAIRE pouvoir à Marie-Claire ARASA, Marlène LATOUR pouvoir à Jean-Michel BRUN, Pierre SPINOSA pouvoir à Isabelle LEPERS,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier CHARNET

Objet : Cession au domaine public communal des parcelles cadastrées section AB 137, 140, 141 et 143 sise 22-24, rue de Savigny – 91390 Morsang-Sur-Orge par la Société dénommée MORSANG WALLON

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé par délibération du 1^{er} avril 2025,

Vu les arrêtés de permis de construire et de permis de construire modificatif en dates du 20 septembre 2016 et 20 février 2017,

Considérant que par un permis de construire n° PC 0914341610016 en date du 28 septembre 2016 et un permis de construire modificatif n° PC 0914341610016 M01 en date du 20 février

2017, la commune a autorisé la société MORSANG WALLON à procéder à l'édification d'un ensemble d'immeubles de logements collectifs,

Considérant que dans le cadre de ce projet, il était prévu la rétrocession au domaine public communal des parcelles cadastrées section AB n°137, 140, 141 et 143 à usage de stationnements et de jardins, à l'euro symbolique,

Considérant que la rétrocession au domaine public communal était prévue à l'euro symbolique,

Considérant que les travaux ont débuté le 26 juin 2017 et ont été déclarés achevés le 8 février 2021,

Considérant que la société MORSANG WALLON a confirmé sa demande de rétrocession au domaine public des parcelles précitées,

Considérant par conséquent, qu'il y a lieu de régulariser la rétrocession aux conditions prévues,

DÉLIBÈRE et

DÉCIDE d'accepter la rétrocession au domaine public communal des parcelles ci-après désignées appartenant à la société MORSANG WALLON et figurant au plan de cadastre ci-annexé :

A MORSANG-SUR-ORGE 91390 – 22-24, rue de Savigny

Des parcelles à usage de stationnements et jardins

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	137	24 RUE DE SAVIGNY	00 ha 08 a 83 ca
AB	140	22 RUE DE SAVIGNY	00 ha 00 a 29 ca
AB	141	22 RUE DE SAVIGNY	00 ha 01 a 73 ca
AB	143	RUE DE SAVIGNY	00 ha 27 a 34 ca

Total surface : 00 ha 38 a 19 ca

DIT que la rétrocession au domaine public communal sera réalisée à l'euro symbolique,

AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la régularisation de la rétrocession.

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

